



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012060-0005

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris
le 29 Février 2012**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction des services administratifs du SGAR
Bureau des affaires générales**

Arrêté du 29 février 2012 relatif à la composition du comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine - COREVIH Ile-de- France Est

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE

relatif à la composition du comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine – COREVIH Ile-de-France Est

**Le Préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre National du Mérite**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 3121-1, D. 3121-34 et D. 3121-37,

Vu le décret n° 2005-1421 du 15 novembre 2005 relatif à la coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine,

Vu le décret n° 2007-438 du 25 mars 2007 modifiant le décret n° 2005-1421 du 15 nov. 2005 relatif à la coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine,

Vu l'arrêté ministériel du 4 octobre 2006 relatif à l'implantation des coordinations de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine,

Vu l'arrêté ministériel du 4 octobre 2006 relatif aux modalités de composition des comités de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine,

Vu la circulaire n° DHOS/DGS/561 du 19 décembre 2005 relative à l'instauration des coordinations régionales de la lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine,

Vu la circulaire n° DHOS/E2/DGS/SD6A/2007/25 du 17 janvier 2007 relative aux modalités de mise en place des comités de coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH),

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-060-0001 du 29 février 2012 fixant le nombre des sièges des comités de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH) en Ile-de-France,

Vu les propositions des organismes, institutions, syndicats, associations et réseaux désignés dans l'arrêté du 4 octobre 2006 susvisé,

Vu l'avis du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,

ARRETE

Article 1^{er} : Le comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine ayant pour siège d'implantation le Centre Hospitalier Universitaire Saint-Louis (Paris) est dénommé COREVIH Ile-de-France Est. Son président, son vice-président et un bureau d'au plus neuf membres sont élus par ses membres.

Article 2 : Le COREVIH Ile-de-France Est établit son règlement intérieur. Il se réunit en formation plénière au moins trois fois par an dont une fois avec l'ensemble de ses membres en présence de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : Sont nommés membres du COREVIH Ile-de-France Est :

1) Collège 1 : des représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux (10 membres) :

Titulaire : Mme le Dr. Dominique AYRAL, CHU Lariboisière, Paris (75)

1^{er} suppléant : Mme le Pr. Nicole CIRARU-VIGNERON, CHU Lariboisière, Paris (75)

2^{ème} suppléant : Mme le Dr. Claire PAQUET, CHU Lariboisière, Paris (75).

Titulaire : M. le Pr Olivier BOUCHAUD, CHU Avicenne, Bobigny (93)

1^{er} suppléant : M. le Dr. Fabrice CHAIX, CH Longjumeau (91)

2^{ème} suppléant : Mme le Dr. Octavie GOMEZ, CH SUD Francilien, Site d'Etampes, (91)

Titulaire : M. le Dr Jean-Luc BOUSSARD, CH de Melun (77)

1^{er} suppléant : Mme le Dr. Claire MALBRUNOT, CH SUD FRANCILIEN, Corbeil-Essonnes (91)

2^{ème} suppléant M. le Dr Alain DEVIDAS, CH SUD FRANCILIEN, Corbeil-Essonnes (91)

Titulaire : M. le Dr. Jean-Luc DELASSUS, CHI Robert BALLANGER, Aulnay sous Bois (93)

1^{er} suppléant : Mme le Dr. Véronique DUPERRIN, CHI Robert BALLANGER, Aulnay sous Bois (93)

2^{ème} suppléant : Mme le Dr. Valérie GARRAIT, CHI Créteil (94)

Titulaire : Mme Laetitia FLENDER, directrice, CHU Saint Louis Paris (75)

1^{er} suppléant : M. le Dr Didier TROISVALLETS, CH GONESSE (95)

2^{ème} suppléant : M. Jérémie SECHER, directeur, CH de Fontainebleau (77)

Titulaire : M. le Dr Olivier PATEY, CHI Villeneuve Saint Georges (94)

1^{er} suppléant : Mme Tiphaine CAUSEUR, assistante Sociale, CH Villeneuve St Georges (94)

2^{ème} suppléant : Mme Martine SHINDO, psychologue, CHU Saint-Louis (75)

Titulaire : M. Marc PULIK, directeur, Centre médical de Bligny, Briis sous Forges (91)

1^{er} suppléant : Mme le Dr Elise KLEMENT, Centre médical de Bligny, Briis sous Forges (91)

2^{ème} suppléant : Mme le Dr. Constance DELAUGERRE, CHU St Louis, Paris (75)

Titulaire : Mme le Dr. Isabelle ROSA, CHI Créteil (94)

1^{er} suppléant : M. le Dr. Damien LOGEART, CHU Lariboisière, Paris (75)

2^{ème} suppléant : M. le Dr. Pierre SELLIER, CHU Lariboisière, Paris (75)

Titulaire : M. le Pr. Willy ROZENBAUM, CHU Saint-Louis, Paris (75)

1^{er} suppléant : M. le Pr. Jean-Michel MOLINA, CHU Saint-Louis, Paris (75)

2^{ème} suppléant : M. le Dr. Sébastien GALLIEN, CHU Saint-Louis, Paris (75)

Titulaire : Mme Jacqueline VENTURA, infirmière, CHU Avicenne, Bobigny (93)

1^{er} suppléant : Mme Catherine MARCHON, infirmière, Comité sida sexualités et prévention, EPS Ville Evrard (93)

2^{ème} suppléant : Mme Eve DALLE, Infirmière, CHU Saint Louis, Paris (75)

2) Collège 2 : Des représentants des professionnels de santé et de l'action sociale (8 membres) :

Titulaire : M. le Dr. Michel CHOUSTERMAN, Réseau Ville Hôpital Créteil (94)

1^{er} suppléant : M. le Dr Bernard EL GHOZI, CHI de Créteil (94)

2^{ème} suppléant : M. le Dr Georges SIAVELLIS, URPS, Paris (75)

Titulaire : Mme Murièle CONORT, directrice, La Marmite, Paris (75)

1^{er} suppléant : Mme Odile VITTE TANCELIN, Fédération Addiction, Directrice APS CONTACT, Paris (75)

2^{ème} suppléant : M. Jean CALVET, directeur SAJED, Emerainville (77)

Titulaire : Mme le Dr. Alexandrine DI PUMPO, Réseau de Santé Paris Nord, Paris (75)

1^{er} suppléant : M. le Dr. Eric FROGUEL, Réseau ville-hôpital l'AVIH, Torcy (77)

2^{ème} suppléant : M. le Dr. Benjamin RIMAUD, Résidence Bellevue, Villiers-le-Bel (95)

Titulaire : Mme le Dr. Valérie GREGOIRE, CDAG CIDDIST Meaux (77)

1^{er} suppléant : Mme Isabelle BAUDIERES, infirmière, CDAG/CIDDIST/CDDPS, Garges (95)

2^{ème} suppléant : Mme Bénédicte LOTHON, infirmière, CHU Saint Louis, Paris (75)

Titulaire : Mme Laurence MALAGANNE, chef de service, ACT Paris Est – Habitat et soins, Paris (75)

1^{er} suppléant : M. Bertrand BOURGEOIS, directeur Adjoint, DIAGONALE IDF/ACT, Juvisy sur Orges (91)

2^{ème} suppléant : M. Jean-Luc COUSINEAU, directeur ACT CORDIA, Paris (75)

Titulaire : Mme Céline MOREAU-KARAGUINSKY, assistance spécialisée, CPAM Paris (75)

1^{er} suppléant : Mme Sylvie VERRONET infirmière, CMPR DE BOBIGNY (93)

2^{ème} suppléant : M. Damien DEFAY, co-directeur Emergences Marne-la-Vallée, Torcy (77)

Titulaire : M. Guy PENISSON, directeur, MAS de la Joncherie, Tournan en Brie (77)

1^{er} suppléant : M. Cédric BENS, directeur Résidence BELLEVUE EPHAD, Villiers-le-Bel (95)

2^{ème} suppléant : Mme Anne-Marie DIOMI – YENGA- KINGANCA, AMP/Gouvernante, Résidence La Fontaine Médicis, Saint Germain Les Corbeil (EHPAD), Evry (91)

Titulaire : M. le Dr Eric VANDEMEULEBROUCKE, CDAG du CH Gonesse (95)

1^{er} suppléant : Mme le Dr Catherine CERFONTAINE, CH Marc Jacquet, Melun (77)

2^{ème} suppléant : Mme Muriel PRADES, biologiste, Centre médical Europe, Paris (75)

3) Collège 3 : Des représentants des malades et des usagers du système de santé (6 membres) :

Titulaire : M. Alain BONNINEAU, AIDES

1^{er} suppléant : M. Armand TOTOUM, AIDES

2^{ème} suppléant : M. Bienvenu MAMPOUYA, AIDES

Titulaire : Mme Sophie DIAKIADI, IKAMBERE

1^{er} suppléant : M. Bernard BASSAMA, CHRETIENS & SIDA

2^{ème} suppléant : M. David PAEZ AIDES

Titulaire : Mme Annie JACQ, Les Petits Bonheurs

1^{er} suppléant : Mme Leelou NOUAILLES, Les Petits Bonheurs

2^{ème} suppléant : M. François COLLIN, AIDES

Titulaire : M. Henri PENSEC, Actif Santé

1^{er} suppléant : Mme Marjolaine DEGREMONT, Actif Santé

2^{ème} suppléant : M. Frédéric MARQUIS, UDAF Val de marne

Titulaire : M. José SONGA, BONDEKO

1^{er} suppléant : Mme. Camille CABRAL, PASTT

2^{ème} suppléant : Mme Andrea PINHO RAMOS, PASTT

Titulaire : M. Ousmane ZARE, Comité des familles

1^{er} suppléant : M. Reda SADKI, Comité des familles

2^{ème} suppléant : M. Philippe DESMOULINS-LEBEAULT, UNAF

4) Collège 4 : Des personnalités qualifiées (6 membres) :

Titulaire : M. le Dr Sébastien COULOT, UCSA de Meaux, (77)

1^{er} suppléant : Mme le Dr Brigitte HILLION Centre hospitalier de Lagny Marne-la-Vallée (77)

2^{ème} suppléant : Mme le Dr Rose NGUYEN, CH Sud FRANCILIEN, Evry (91)

Titulaire : Mme Jacqueline DHIEUX, SOL EN SI – Enfant Sida, Paris (75)

1^{er} suppléant : Mme Mathy KENYA, VIE ENFANCE ESPOIR

2^{ème} suppléant : Mme le Dr. Geneviève MOUCHNINO, CHU Lariboisière, Paris (75)

Titulaire : Mme. le Dr Dominique GAVOTTO, Conseil Général de l'Essonne, Massy (91)
1^{er} suppléant : Mme Corinne KNAFF, infirmière, Conseil général de l'Essonne, Massy (91)
2^{ème} suppléant : M Sofiane SROUTTA, Centre médical Europe, Paris (75)

Titulaire : M. Etienne MATTER, ASUD, Paris (75)
1^{er} suppléant : Mme Hadjara KAMAGATE, Courcouronnes (91)
2^{ème} suppléant : Mme Raphaëlle DIPALMA, chef de service, DIAGONALE IDF, Juvisy sur Orge (91)

Titulaire : Mme le Dr. Arame MBODJE/REYMES, Sida Info Service, Paris (75)
1^{er} suppléant : Mme Joana HOUDAYER, coordinatrice Pôle formation CRIPS, Paris (75)
2^{ème} suppléant : M. Philippe NASZALYI, Université d'Evry val d'Essonne et ADSA, Épinay-sur-Orge (91)

Titulaire : Mme Josiane PHALIP-LE-BESNERAIS, Psychologue, CSSP, EPS de Ville-Evrard,
1^{er} suppléant : Mme Jackie PLATON, Cadre supérieur socio-éducatif, CHU Saint Louis, Paris (75)
2^{ème} suppléant : Mme le Dr Marie-Anne BOULDOUYRE, CHI Robert Ballanger, Aulnay-sous-Bois (93)

Article 4 : La durée du mandat des membres du COREVIH Ile-de-France Est est de 4 ans. Tout membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par ses suppléants, dans leur ordre de nomination. Le règlement intérieur précisera les conditions d'assiduité et de remplacement si besoin.

Article 5 : Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

29 FEV. 2012

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Daniel GARNIER